



AU CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal No 2025-06 du 3 mars 2025 relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable sur la rue du Molage dans le cadre des travaux de déploiement du chauffage à distance

Commission composée de :

- Nicolas BIFFIGER (PLR) (1) Rapporteur
 - Yves JEANFAVRE (ALT) (1)
 - Marcel BACCA (EA) (1)
 - Harry DUPONT (PLR) (1)
 - Okita LUSSAMAKI (PSA) (1)
 - Stéphane TILLE (UDC) (0)
 - Sylvain ORIOL (Verts) (1)
-

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis municipal n°2025-06 relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable sur la rue du Molage dans le cadre des travaux de déploiement du chauffage à distance (CAD) s'est réunie le 31 mars 2025 en présence de Mme la Municipale déléguée Maude ALLORA que nous remercions pour l'attention portée aux questions des membres de la Commission et pour son dévouement à y répondre de manière circonstanciée.

Au terme de ses délibérations, la Commission s'est trouvée répartie entre deux approches, l'une considérant les conclusions de la Municipalité comme raisonnables, l'autre s'opposant d'une manière générale au mode de conduite des travaux dans notre Ville.

La Commission a ainsi voté les conclusions de la Municipalité avec :

- 5 oui
- 1 non
- (1 absence)

Préavis No 2025-06 du 3 mars 2024

Le déploiement du CAD se poursuit dans notre Ville depuis bientôt deux ans avec les aléas que cela entraîne, les travaux étant cependant utilisés pour en mener d'autres à bien.

La Municipalité indique qu'en fonction des tronçons où la SATOM prévoit de poser des conduites de CAD, le service technique communal analyse les possibilités de travaux communs afin de profiter de l'occasion donnée pour une réfection de nos infrastructures.

La conduite d'eau potable sur la rue du Molage date en moyenne de 50 ans et un remplacement s'avère nécessaire, d'autant plus que des fuites ont déjà été constatées dans ce secteur aménagé entre 1968 et 1983. Il est donc logique de profiter des travaux pour élargir la fouille parallèlement au tracé du CAD et poser une nouvelle conduite d'alimentation d'eau potable sur 500 mètres environ, tout déprivatisant la conduite sur certaines parcelles. Il est également prévu de refaire l'enrobé là où la chaussée est fortement dégradée. Le suivi des travaux sera assuré par la Commune en tant que propriétaire alors que la SATOM agit en tant que maître d'ouvrage et coordonne les travaux avec les autres services industriels privés concernés.

Travaux et vœux de la Commission

La Commission, dans sa majorité, a constaté avec satisfaction que la Municipalité cherche à rationaliser et accélérer les travaux en profitant de l'installation du CAD pour remplacer la conduite d'eau potable et refaire l'enrobage là où cela est nécessaire, tout en simplifiant les procédures administratives, réduisant les désagréments et surtout des coûts pour environ 30% soit CHF 200'000.-.

La Commission a pris note que la Municipalité continuera de procéder de la même manière dans la mesure du possible. Dans sa large majorité, elle rejoint ainsi la Municipalité tout en se permettant de formuler les deux vœux suivants :

- 1) La Municipalité poursuit ses efforts en vue de rationaliser et synchroniser les travaux d'aménagement sur son territoire afin de réduire tant les désagréments que les coûts
- 2) La Municipalité exerce dans la mesure du possible un droit de regard sur les résultats obtenus par la SATOM dans ses contacts échanges avec les autres services industriels privés concernés

Avis de la minorité

Un membre de la Commission considère néanmoins que la Ville devrait se donner plus de moyens pour contrôler et maîtriser l'ensemble des travaux sur son territoire, et notamment le détail et le budget global des travaux du chantier en question.

Conclusions

Tout en remerciant la Municipalité, son administration et le personnel communal pour leur effort dans la recherche de solutions logiques, pragmatiques et efficaces en matière de travaux publics, la Commission accepte à une large majorité les conclusions municipales et recommande l'adoption du préavis No 2025-06 tel que présenté.

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis No 2025-06 du 3 mars 2025
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 675'000.- TTC relatif à l'assainissement de notre conduite d'eau potable sur la rue du Molage, dans le cadre des travaux de déploiement du chauffage à distance
2. D'autoriser la Municipalité à prélever les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 675'000.- TTC pour le moment venu, aux meilleures conditions
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la dépense sera amortie par prélèvement sur le compte réserve « Service des eaux » pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné

Pour la Commission
Le rapporteur
Nicolas BIFFIGER (PLR)